

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 12  
Votants : 13  
Pouvoirs : /

Pour 13  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
05/01/2021  
Date d'affichage :  
20/01/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,  
Le onze janvier,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

**Absents-Excusés :**

Messieurs Bernard PRAIZELIN (Pouvoir à G. VILLIBORD)

M. Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2021/01/012: Approbation du prix de vente d'un terrain communal à l'entrée de Plan Peisey pour la construction de logements de saisonniers indispensables à l'exploitation du village de vacances Club Med.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Club Med a sollicité la commune de PEISEY-NANCROIX pour que cette dernière puisse lui céder la parcelle cadastrée ZC 337 sise à BAUDET.

En effet, le Club Med dans le cadre de l'extension et de la restructuration de son village de vacances situé à Plan Peisey souhaite construire des logements à destination de ses employés saisonniers afin que ceux puissent être logés aux alentours immédiats du village de vacances.

Les parties se sont donc rapprochées et, après discussions et négociations, sont convenues de la vente de la parcelle cadastrée ZC 337 sise à BAUDET moyennant un prix d'acquisition fixé à 150.00 € le m<sup>2</sup>, de surface consacrée à l'hébergement, soit pour l'acquisition de la parcelle souhaitée ZC 337 d'une surface de 734 m<sup>2</sup>, le versement d'un prix de 178 500 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire indique que la cession aux conditions ci-dessus pourra intervenir au profit de Club Med (société par actions simplifiée au capital de 149 704 804 Euros, ayant son siège social 11, rue de Cambrai à Paris (75019), identifiée au SIREN sous le numéro 572 185 684 et dûment immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris) ou de la société propriétaire du village qui financerait ce bâtiment, la SCI ACM (société civile immobilière au capital de 1.509.024.300 €, ayant son siège social 4 rue Frédéric Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg, identifiée au SIREN sous le numéro 353 077 126 et dûment immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg).

Monsieur le Maire soumet ainsi aux conseillers municipaux le prix de 178.500 € pour l'acquisition de cette parcelle de terrain en vue de la construction de logements à destination des employés saisonniers du Club Med et le sollicite afin de l'autoriser à signer tout document se rapportant aux présentes.

Il sollicite également le conseil municipal aux fins d'autoriser Club Med à déposer immédiatement le permis de construire du bâtiment évoqué supra sur la parcelle ZC 337, dans l'attente de la régularisation et de la signature de l'acte de cession.

**Après exposé et en avoir délibéré,**

### **Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire et le projet de construction par le Club Med ou la SCI ACM du bâtiment précité sur la parcelle ZC 337 à BAUDET,
- **APPROUVE** le tarif d'acquisition fixé supra à savoir 150.00 €/m<sup>2</sup>, de surface destinée à l'hébergement, soit un prix pour la parcelle ZC 337 de 178.500 euros
- **AUTORISE** le Club Med et/ou la SCI ACM à déposer, par anticipation, le permis de construire sur la parcelle communale ZC 337,
- **INDIQUE** que tous les frais et charges afférents aux présentes seront pris en charge par le Club Med et/ou la SCI ACM,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, actes ou documents se rapportant aux présentes.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

